

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

LE QUINZE SEPTEMBRE DEUX MILLE QUATORZE, le conseil municipal s'est réuni en séance publique, en l'Hôtel de ville de Grenoble, sur la convocation de Monsieur le Maire, en date du **09 septembre 2014**.

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 59
Monsieur Eric PIOLLE, Maire, assure la présidence.

Il est procédé à l'appel nominal auquel répondent :

M. Eric PIOLLE - Mme Elisa MARTIN - M. Hakim SABRI - Mme Kheira CAPDEPON -
M. Bernard MACRET - Mme Corinne BERNARD - M. Sadok BOUZAIENE -
Mme Laurence COMPARAT - M. Emmanuel CARROZ - Mme Marina GIROD DE L'AIN -
M. Thierry CHASTAGNER - Mme Mondane JACTAT - M. Pascal CLOUAIRE -
Mme Laëtitia LEMOINE - M. Alain DENOYELLE - Mme Lucille LHEUREUX -
M. Vincent FRISTOT - Mme Catherine RAKOSE - M. Fabien MALBET - Mme Maud TAVEL -
M. Jacques WIART - M. Antoine BACK - M. Olivier BERTRAND - Mme Maryvonne BOILEAU -
Mme Marie-Madeleine BOUILLON - M. Alan CONFESSON - M. Claude COUTAZ -
Mme Suzanne DATHE - M. René DE CEGLIE - Mme Salima DJIDEL - Mme Christine GARNIER -
M. Claus HABFAST - Mme Martine JULLIAN - Mme Claire KIRKYACHARIAN -
M. Raphaël MARGUET - M. Pierre MERIAUX - M. Yann MONGABURU - Mme Anne-
Sophie OLMOS - M. Jérôme SOLDEVILLE - M. Guy TUSCHER - Mme Sonia YASSIA -
Mme Anouche AGOBIAN - Mme Sarah BOUKAALA - M. Paul BRON - M. Georges BURBA -
Mme Jeanne JORDANOV - M. Olivier NOBLECOURT - M. Jérôme SAFAR - Mme Marie-
José SALAT - Mme Nathalie BERANGER - Mme Bernadette CADOUX - M. Richard CAZENAVE -
M. Matthieu CHAMUSSY - Mme Sylvie PELLAT-FINET - M. Alain BREUIL.

Absents ayant donné pouvoir :

Mme Marina GIROD DE L'AIN donne pouvoir à M. Vincent FRISTOT de 23H00 à 01H25
Mme Marie-Madeleine BOUILLON donne pouvoir à M. Alain DENOYELLE de 00H10 à 01H25
Mme Suzanne DATHE donne pouvoir à M. Claude COUTAZ de 00H15 à 01H25
Mme Christine GARNIER donne pouvoir à Mme Maryvonne BOILEAU de 00H00 à 01H25
Mme Bernadette RICHARD-FINOT donne pouvoir à Mme Catherine RAKOSE de 18H06 à 01H25
M. Jérôme SOLDEVILLE donne pouvoir à M. Emmanuel CARROZ de 23H50 à 01H25
M. Guy TUSCHER donne pouvoir à M. Jacques WIART de 00H05 à 01H25
M. Georges BURBA donne pouvoir à M. Jérôme SAFAR de 00H15 à 01H25
Mme Jeanne JORDANOV donne pouvoir à Mme Anouche AGOBIAN de 23H00 à 01H25
M. Olivier NOBLECOURT donne pouvoir à M. Jérôme SAFAR de 19H06 à 23H00
M. Olivier NOBLECOURT donne pouvoir à Mme Marie-José SALAT de 00H45 à 01H25
M. Vincent BARBIER donne pouvoir à M. Matthieu CHAMUSSY de 18H06 à 01H25
M. Lionel FILIPPI donne pouvoir à Mme Sylvie PELLAT-FINET de 18H06 à 01H25
Mme Mireille D'ORNANO donne pouvoir à M. Alain BREUIL de 18H06 à 01H25.

Secrétaire de séance : M. Olivier BERTRAND.

RELATIONS INTERNATIONALES : Création d'un Fonds d'aide d'urgence.

Monsieur Bernard MACRET expose,

Mesdames, Messieurs,

A travers ses 19 jumelages et coopérations décentralisées ainsi que ses très nombreux projets internationaux (technologiques, universitaires, culturels, artistiques, etc.), la ville de Grenoble a fait le choix de s'engager de longue date en faveur de l'émergence d'un modèle de développement plus juste, plus solidaire et qui donne toute sa place aux droits humains fondamentaux.

Ces coopérations sont nouées dans l'objectif de co-construire des partenariats durables dans le temps, et dont les résultats s'apprécient d'abord sur le long terme.

Cependant, certaines situations extraordinaires appellent des réponses rapides et ponctuelles : conflits armés, catastrophes naturelles, accidents industriels...

La Loi n° 2014-773 du 7 juillet 2014 d'orientation et de programmation relative à la politique de développement et de solidarité internationale a modifié l'article L. 1115-1 du Code Général des Collectivités Territoriales. Elle édicte que « dans le respect des engagements internationaux de la France, les collectivités territoriales et leurs groupements peuvent mettre en œuvre ou soutenir toute action internationale annuelle ou pluriannuelle de coopération, d'aide au développement ou à caractère humanitaire ».

La ville de Grenoble a déjà, par le passé, répondu à des appels d'urgence dans un but d'aide humanitaire pour la bande de Gaza (2009), Haïti (2010), le Japon (2011), la Corne de l'Afrique (2011), la Syrie (2012), les Philippines (2013).

Pour permettre une meilleure réactivité, lisibilité et traçabilité de ces crédits, et dans le nouveau cadre légal, la ville de Grenoble souhaite mettre en place un fonds spécial d'aide d'urgence à l'instar de ceux instaurés par la Fondation de France ou, plus récemment, par Cités Unies France, en lien avec la cellule de crise du Ministère des affaires étrangères.

Ce dispositif permet de garantir la mutualisation des fonds alloués et un fléchage spécifique sur l'aide à des collectivités locales sinistrées ou des camps de réfugiés (mises en place de services publics de base). Il garantit également une réponse rapide aux situations d'urgences relayées par le Ministère des Affaires étrangères dans les procédures d'appel global aux collectivités locales.

Les crédits seront inscrits au budget 2014 : chapitre 65 : autres charges de gestion courante – article 65738 : subvention de fonctionnement aux autres organismes de droit public - sous-fonction 048 : Relations Internationales.

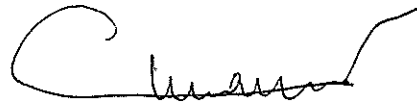
Ce dossier a été examiné par la commission :
- Métropolitaine du 02 septembre 2014

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de mettre en place un Fonds d'aide d'urgence pour venir en aide aux populations sinistrées,
- d'abonder ce Fonds à hauteur de 30 000 €.

Conclusions adoptées :
Adoptée

Pour extrait conforme,
Pour le Maire,
L'Adjoint Délégué,
M. Bernard MACRET



Affichée le : **24 SEP. 2014**